



Commune de Saint Pierre d'Aurillac

# CONSEIL MUNICIPAL DU 10 janvier 2014

## **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Jean CORBANÈSE - Philippe DELIGNE - Francis DUSSILLOLS - Thierry GRASSET - Michel HILAIRE - Francis LACROIX - Paulette LAPRIE - Anne LARROUY - Patrick TAUZIN - Denis VIMENEY.

## **ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

Sandra GALLINARO - Anne Marie JUCLA - Vincent LAPUYADE - Pascal ROUZOUL.

## **SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Patrick TAUZIN.

Le compte rendu de la séance du 6 décembre 2013 est adopté à l'unanimité avec une modification.

Le Maire propose au Conseil qui l'accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de la Députée Martine FAURE pour les travaux de l'école.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **CIMETIÈRE**

À l'occasion d'un récent enterrement il a été signalé que les personnes à mobilité réduite, en particulier en fauteuils roulants, ne peuvent pas pénétrer dans le cimetière, les allées étant en gravier. Il sera recherché s'il existe une solution à ce problème.

### **MISSION EN PALESTINE**

La Députée Martine FAURE qui avait été saisie des problèmes rencontrés au retour de la mission d'octobre à Tubas, est intervenue auprès du Ministre des Affaires Étrangères et elle sera contactée pour une rencontre avec les élus concernés.

### **DÉPOTS**

Il est signalé un dépôt sauvage de déchets en tout genre en bord de Garonne malgré plusieurs interventions auprès de l'entreprise qui y fait brûler des déchets verts. Les débris de nettoyage d'une entreprise qui a déménagé constituent un risque de pollution là où ils ont été déposés.

### **COMPTE RENDU DE RÉUNIONS**

- ✓ LA POSTE : il ne s'agit pas à proprement parlé d'une réunion mais Michel HILAIRE souhaite informer le Conseil de ses démarches pendant les fêtes de fin d'année au sujet des fermetures inopinées du bureau de poste. Le Conseil des Citoyens et la Commission Citoyenneté avaient souhaité que les fermetures soient surveillées pour pouvoir réagir rapidement. Une affichette informait que le bureau serait fermé du 30 décembre au 3 janvier, c'est pourquoi il a appelé le responsable de La Poste de La Réole, bureau dont dépend St Pierre d'Aurillac. Les raisons invoquées (problème de système d'alarme ne pouvant être réparé) et le ton employé ont amené Michel HILAIRE à rappeler fermement et vivement les engagements pris par La Poste il y a plus d'un an. En cette période de fêtes, beaucoup d'usagers ont rencontré des problèmes pour récupérer un colis ou retirer des espèces, ont dû se déplacer au bureau de St Macaire. Michel HILAIRE a donc pris l'initiative d'une surveillance quotidienne et d'une affichette qui sera apposée à la moindre fermeture ou modification d'horaires. Cette affiche demande aux mécontents de se manifester : mail, courrier ou cahier de doléances ouvert en mairie. Le Conseil valide cette initiative et demande à ce que la Maire adresse un courrier à la Direction de la Poste et à la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale, avec copie aux participants de la

dernière réunion citoyenne sur cette question.

- ✓ Comité de Pilotage CVLV sur l'espace de vie sociale : Michel HILAIRE rappelle au Conseil la situation de cette association qui n'a pas renouvelé sa demande d'agrément au titre de Pôle Social Rural auprès de la CAF mais souhaite devenir un Espace de Vie Sociale, démarche qu'a également faite AVL. Celle de CVLV semble plus tournée vers une implantation sur l'ensemble de la CDC ce qui induit une concurrence des 2 structures plutôt qu'une complémentarité. Les fiches projets présentées sont intéressantes mais le budget n'était pas fourni et les élus ainsi que la CAF ont regretté ce manque de transparence et de clarté. La même réunion a lieu à AVL le 14 janvier 2014 à laquelle le Conseil Général sera représenté. Le Conseil regrette que les difficultés rencontrées actuellement par le CVLV l'amènent à prendre des décisions comme pour les interventions de la Ludothèque auprès des écoles qui vont devenir payantes pour les communes. Sur cette question et sur le principe, le Conseil réaffirme qu'il ne peut y avoir d'aide publique sans fournir de comptes clairs et sans une expertise, qu'il est indispensable que les 2 associations de loisirs du territoire fonctionnent en complémentarité et en coopération. Sur la Ludothèque le Conseil demande à la CDC combien d'heures elle finance et si elles sont bien assurées.

## **ORDRE DU JOUR**

### **AVENANT AVEC LA SOCIÉTÉ G-TEC**

Michel HILAIRE rappelle au Conseil le contrat signé avec la société G-TEC en 2010 pour le chauffage de bâtiments communaux : l'école, le restaurant scolaire, la salle des fêtes, la mairie, le stade, le Mille-Club et la RPA. Un premier avenant a été signé en 2012 pour supprimer la prestation P1 (fourniture de combustible) pour l'école portant le montant annuel du contrat à 11.100 € pour des prestations de fourniture d'eau chaude sanitaire (P1ecs), d'entretien (P2) et de garantie totale (P3). Or le raccordement à la chaufferie bois et la suppression de fourniture d'ECS a fait l'objet d'une négociation en vue de la réduction du contrat d'origine qui passerait à 6.206,55 € par an. Après examen poste par poste des diminutions, le Conseil donne son accord à cet avenant et autorise le Maire à le signer.

### **REPORTS DE CRÉDITS DU BUDGET COMMUNAL**

Pour pouvoir assurer les engagements financiers pris (travaux ou matériels commandés) et les financer en 2014, le Conseil décide de reporter les crédits d'investissement suivants de 2013 sur l'exercice 2014 :

<u>dépenses</u>	article 2051	2.000 €	<u>recettes</u>	article 1321	237.672 €
	article 2112	30.000 €		article 1323	95.723 €
	article 2116	18.000 €			
	article 21312	175.000 €			
	article 2188	3.000 €			

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DÉPUTÉE DE LA CIRCONSCRIPTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE**

Le Maire rappelle au Conseil que le projet d'agrandissement et de restructuration de l'école a fait l'objet de demandes de subvention auprès du Conseil Général et de l'État au titre de la DETR. Le Conseil décide de solliciter également pour la dernière tranche de travaux l'aide de la réserve parlementaire de la Députée Martine FAURE que le Maire a rencontrée à ce sujet. Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'obtention de cette aide.

### **FUSION DES SYNDICATS Eau & ASSAINISSEMENT DU SUD GIRONDE**

Francis DUSSILLOLS rappelle au Conseil la décision du Préfet dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale de fusionner les 3 syndicats d'eau et d'assainissement de Caudrot, St Macaire et Verdélais, ainsi que les décisions déjà prises à cet égard. L'étude faite montre la faisabilité d'une fusion en raison des caractéristiques proches des 3 syndicats (services publics délégués à une même société fermière) et aux situations financières actuelles (compte eau excédentaire). La nouvelle structure ainsi créée pourrait, grâce à cette assise financière, avoir du personnel technique et de direction qualifié, et en l'état actuel des choses sans impact notable sur la facturation. Reste à régler la concomitance des contrats d'affermage avant d'engager à terme la réflexion sur une gestion en régie. La prise de conscience de l'intérêt d'une maîtrise d'ouvrage publique dès à présent est une grande avancée dans ce secteur et avant d'aller plus loin le Comité de Pilotage mis en place pour la fusion souhaite connaître les positions de principe des conseils municipaux. Pour St Pierre d'Aurillac le Conseil donne son accord de principe à :

- ✓ Une fusion pour la compétence eau (obligatoire) mais également pour l'assainissement (optionnelle)
- ✓ L'information du Préfet et le démarrage de la phase 4 de l'étude par le Comité de Pilotage
- ✓ Une délibération par le Conseil actuellement en place

En ce qui concerne le contrat d'affermage assainissement à St Pierre d'Aurillac qui se termine le 31 décembre 2014, le Conseil devra rapidement se prononcer sur sa renégociation ou sur sa prorogation d'un an en attendant la fusion.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h.